



DEC264683DR20

Décision relative aux tarifs des prestations de l'UMR 7275 intitulée IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) Plateforme MICA-IPMC

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 10 juin 2026 portant nomination de M. Thierry DAUXOIS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ en date du 12 mars 2024 portant nomination de Monsieur Sylvain DI GIORGIO aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC263986DAJ du 11/06/2026 donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain DI GIORGIO délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'attribution de subvention ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est M. Florian Lesage ;

DECIDE

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme MICA-IPMC de l'UMR7275 intitulée « IPMC » sont fixés comme suit :

- 1) Heures d'acquisition Cytométrie AVEC support d'un ingénieur (dont formation) :

Client interne	88,62 €
Client partenaire	88,62 €
Client académique	94,82 €
Client externe	121,44 €

2) Heures d'acquisition Cytométrie AUTONOME :

Client interne	56,10 €
Client partenaire	56,10 €
Client académique	60,02 €
Client externe	73,31 €

3) Heures d'acquisition Tri Cytométrie AVEC support d'un ingénieur (dont formation) :

Client interne	126,81 €
Client partenaire	126,81 €
Client académique	135,69 €
Client externe	163,26 €

4) Heures d'Analyse de données AVEC support d'un ingénieur (dont formation)

Client interne	165,04 €
Client partenaire	165,04 €
Client académique	283,95 €
Client externe	340,75 €

5) Heures d'Analyse de données AUTONOME :

Client interne	7,02 €
Client partenaire	7,02 €
Client académique	7,51 €
Client externe	11,26 €

6) Heures d'acquisition Plein Champ AVEC support d'un ingénieur (dont formation)

Client interne	74,37 €
Client partenaire	74,37 €
Client académique	186,94 €
Client externe	224,33 €

7) Heures d'acquisition Plein Champ AUTONOME

Client interne	6,73 €
Client partenaire	6,73 €
Client académique	7,20 €
Client externe	10,80 €

8) Heures d'acquisition Confocal AVEC support d'un ingénieur (dont formation)

Client interne	86,54 €
Client partenaire	86,54 €
Client académique	199,97 €
Client externe	239,96 €

9) Heures d'acquisition Confocal AUTONOME

Client interne	17,19 €
Client partenaire	17,19 €
Client académique	18,39 €
Client externe	27,58 €

10) Heures d'acquisition Light Sheet AVEC support d'un ingénieur (dont formation)

Client interne	74,91 €
Client partenaire	74,91 €
Client académique	80,15 €
Client externe	120,22 €

11) Heures d'acquisition Light Sheet AUTONOME

Client interne	17,19 €
Client partenaire	17,19 €
Client académique	18,40 €
Client externe	22,08 €

12) Heures d'acquisition Cytation & HCS AVEC support d'un ingénieur (dont formation)

Client interne	74,91 €
Client partenaire	74,91 €
Client académique	80,15 €
Client externe	120,22 €

13) Heures d'acquisition Cytation & HCS AUTONOME

Client interne	11,15 €
Client partenaire	11,15 €
Client académique	11,94 €
Client externe	17,90 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 21 juillet 2026.

Pour le président - directeur général du
CNRS et et par délégation
Le Délégué Régional
Monsieur Sylvain DI GIORGIO